

La RBSPS exprime son indignation au sujet des campagnes publicitaires sur les opérations esthétiques et insiste sur la nécessité d'un cadre légal

« Le coup publicitaire de l'hebdomadaire TV Famille banalise les interventions chirurgicales »

Bruxelles, le 26 mars 2014 – L'hebdomadaire TV Famille lance, dans son 'coup publicitaire' un concours grâce auquel ses lecteurs peuvent gagner des opérations de chirurgie esthétique, dont des corrections mammaires, des corrections des paupières et autres.

Les membres de la Société royale belge de chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique (RBSPS), tous chirurgiens plasticiens officiellement reconnus, déplorent l'existence de telles pratiques. « *La demande de l'intervention doit émaner du patient et répondre à un besoin réel. Les actions promotionnelles incitent les gens à subir une intervention sans motifs fondés et sans réflexion suffisante. On évite en effet de la sorte le processus d'information essentiel,* » explique le Dr Frans Missotten, président de la RBSPS. Légalement, il faut respecter un délai de réflexion de 15 jours entre l'accord écrit et l'intervention afin de permettre au patient de réfléchir sereinement à la question. « *Le patient doit être encadré d'une manière professionnelle par le médecin traitant. Il doit être informé de son traitement, des implications qui y sont liées et des charges financières qu'il entraîne. Les promotions et les publicités banalisent les interventions de chirurgie esthétique, qui ne sont pas sans risques, et incitent ainsi des personnes vulnérables à s'infliger des dommages irréversibles,* » ajoute le Dr Frans Missotten.

La RBSPS déplore également que de telles initiatives portent préjudice aux efforts de bon nombre de chirurgiens plasticiens. Ces derniers traitent leurs patients d'une manière responsable, jour après jour, tant sur le plan des soins médicaux que du suivi psychologique. La qualité, la sécurité et le respect du patient sont les principales préoccupations de la RBSPS.

La RBSPS plaide depuis plusieurs années déjà en faveur de l'établissement d'un cadre légal autour de l'exercice de la chirurgie plastique et esthétique et participe activement à un groupe de travail sur cette problématique au Sénat, sous la direction de Mme Tilmans. « *Le projet de loi sur l'interdiction de la publicité relative à l'esthétique médicale est issu des travaux de ce groupe de travail et fut le premier à être voté au Parlement. Il a finalement, à notre grand regret, été annulé par la Cour constitutionnelle en mai de l'année dernière,* » ajoute le Dr Missotten. Mais même si la loi sur la publicité a été annulée, une loterie pour des actes médicaux est inacceptable au regard du Code d'éthique de l'Ordre des Médecins.

La RBSPS se réjouit d'apprendre qu'un nouveau projet de loi est prêt pour interdire ces pratiques et espère que la loi sera donc rectifiée le plus rapidement possible. « *La chirurgie plastique est et reste une forme à part entière de médecine. Nous trouvons donc déplacée voire dangereuse toute promotion pour quelque forme de médecine que ce soit,* » conclut le Dr Frans Missotten.



ROYAL BELGIAN SOCIETY FOR PLASTIC SURGERY

KONINKLIJKE BELGISCHE VERENIGING VOOR PLASTISCHE, RECONSTRUCTIEVE EN ESTHETISCHE CHIRURGIE
SOCIÉTÉ ROYALE BELGE DE CHIRURGIE PLASTIQUE, RECONSTRUCTRICE ET ESTHÉTIQUE

Concernant la Société Royale Belge de Chirurgie Plastique, Reconstructrice et Esthétique

La Société Royale Belge de Chirurgie Plastique, Reconstructrice et Esthétique (RBSPS) est l'organisation la plus représentative pour la chirurgie plastique tant reconstructrice qu'esthétique de notre pays. Son objectif premier est de veiller sans cesse au développement de la chirurgie plastique en Belgique. Elle s'attache ainsi à l'enseignement et à la diffusion des connaissances, que ce soit auprès du corps médical ou auprès du grand public. La RBSPS compte à ce jour 162 membres. Elle est gérée par un comité exécutif présidé par le Dr Frans Missotten.

Contact presse

Pour toutes les questions concernant la chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, les journalistes peuvent contacter le Dr Gaëtan Willemart.

Tél: +32 475 92 13 07

E-mail: gaetan.willemart@mac.com

Site Web : www.rbsps.org

Suivez-nous sur Twitter: @RBSPSbelgium